IAMGOLD CORPORATION

TSX: IMG NYSE : IAG

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES RÉSULTATS D'ANALYSE AU PROJET AURIFÈRE NELLIGAN CONFIRMENT LA CONTINUITÉ ET LE PROLONGEMENT DE LA MINÉRALISATION VERS L'OUEST

Toronto (Ontario), le 16 décembre 2020 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce les premiers résultats de son programme de forage d'exploration au diamant de 2021 réalisé à son projet en coentreprise, Nelligan (IAMGOLD : 75 %, Vanstar Mining Resources Inc. (« Vanstar ») : 25 %), situé à 60 kilomètres au sud-ouest de Chibougamau (Québec), au Canada et à 15 kilomètres du projet Monster Lake, détenu en totalité par IAMGOLD. Le projet Nelligan (sur une base à 100 %) recèle des ressources minérales présumées de 3,2 millions d'onces d'or d'une teneur de 1,02 g/t Au (se reporter aux communiqués de presse en date du 22 octobre 2019 et du 17 février 2021).

Les principaux résultats comprenaient :

Zone Renard – Définition

- **111,0 mètres (« m ») à 1,11 gramme par tonne d'or (« g/t Au »)** dans le sondage NE-21-173 à partir de 175,5 m ; suivi d'un intervalle distinct de :
  - **16,5 m à 2,05 g/t Au** à partir de 327,0 m ;
- **86,7 m à 1,34 g/t Au** dans le sondage NE-21-170 à partir de 126,0 m incluant
  - 12,0 m à 2,65 g/t Au à partir de 148,5 m ;

  Suivi d'un intervalle distinct de :
  - **45,0 m à 2,13 g/t Au** à partir de 222,0 m incluant
  - 12,0 m à 6,27 g/t Au à partir de 234,0 m ;
- **46,5 m à 1,26 g/t Au** dans le sondage NE-21-172 à partir de 183,0 m incluant
  - 12,7 m à 3,05 g/t Au à partir de 200,4 m ;

  Suivi d'un intervalle distinct de :
  - **28,7 m à 1,70 g/t Au** à partir de 238,3 m incluant
  - 0,9 m à 27,0 g/t Au à partir de 239,1 m ;

  Suivi d'un intervalle distinct de :
  - **42,0 m à 1,06 g/t Au** à partir de 301,5 m ;
- **34,5 m à 1,26 g/t Au** dans le sondage NE-21-174 à partir de 199,5 m, suivi d'un intervalle distinct de :
  - **19,5 m à 3,80 g/t Au** à partir de 283,5 m incluant
  - 1,5 m à 24,6 g/t Au à partir de 283,5 m ;

  Suivi d'un intervalle distinct de :
  - **7,6 m à 5,69 g/t Au** à partir de 343,5 m incluant
  - 1,5 m à 21,0 g/t Au à partir de 348,0 m ;

Zone Renard – Prolongement à l'ouest

- **40,5 m à 1,28 g/t Au** dans le sondage NE-21-178 à partir de 51,0 m ;
- **15,0 m à 7,81 g/t Au** dans le sondage NE-21-180 à partir de 36,0 m incluant
  - 1,3 m à 70,1 g/t Au à partir de 45,0 m.

Craig MacDougall, premier vice-président, Croissance, d'IAMGOLD a indiqué : « Les résultats du programme de forage de 2021 à Nelligan continuent de confirmer la continuité de la minéralisation dans la zone de la ressource à des teneurs et des largeurs semblables observées à mesure que nous continuons à améliorer la classification des ressources. Plus important encore, notre programme continue de confirmer le prolongement de la minéralisation latéralement vers l'ouest – bien au-delà de la zone des ressources minérales actuellement définies. Cela nous offre une importante occasion d'accroître davantage l'enveloppe minéralisée de Nelligan, qui demeure l'un des principaux objectifs de notre programme d'exploration. Nous entamerons notre programme d'exploration d'hiver 2022 qui testera les extensions vers l'ouest et apportera une mise à jour sur les ressources à Nelligan vers la fin de 2022. »

La Société publie les résultats d'analyse de 13 forages au diamant totalisant 4 260 mètres dans le cadre de l'achèvement du programme de forage de 2021 qui représente un total de 9 534 mètres. Un sondage a été reforé pour valider les résultats d'un trou précédent pour lequel la récupération dans la carotte était considérée comme très faible et non représentative. Les résultats d'analyse sont présentés au tableau 1 ci-dessous (voir la carte de l'emplacement des trous de forage jointe au présent communiqué de presse – figure 1) :

Le programme de forage au diamant de 2021 a été conçu pour définir et délimiter les zones sélectionnées du gisement en vue d'améliorer la catégorisation des ressources, ainsi que pour poursuivre le forage d'extension en vue d'évaluer et de confirmer le prolongement de la minéralisation latéralement à l'ouest qui a été peu testé dans les programmes de forage précédents. On voit de la minéralisation sur une longueur d'au moins 1 500 mètres, une largeur variant entre 100 et 300 mètres et une profondeur se situant entre 200 et 350 mètres. Le système minéralisé de la zone Renard demeure ouvert latéralement et en profondeur.

Prochaines étapes

Les résultats du programme de forage d'exploration de 2021 serviront à mettre à jour le modèle du gisement pour orienter les prochaines campagnes de forage. La planification est bien avancée dans le cadre du programme d'exploration d'hiver 2022 qui vise à tester davantage les prolongements à l'ouest et à accroître les ressources connues dans des secteurs en particulier. Une mise à jour de l'estimation des ressources est prévue pour la fin de 2022.

L'intégration et la compilation des données d'exploration orienteront les activités d'exploration régionales et les prochains programmes d'exploration afin d'améliorer les modèles géologiques, géochimiques et structuraux en vue et d'établir et d'accorder la priorité à des cibles additionnelles à évaluer dans le vaste ensemble de terres du projet.

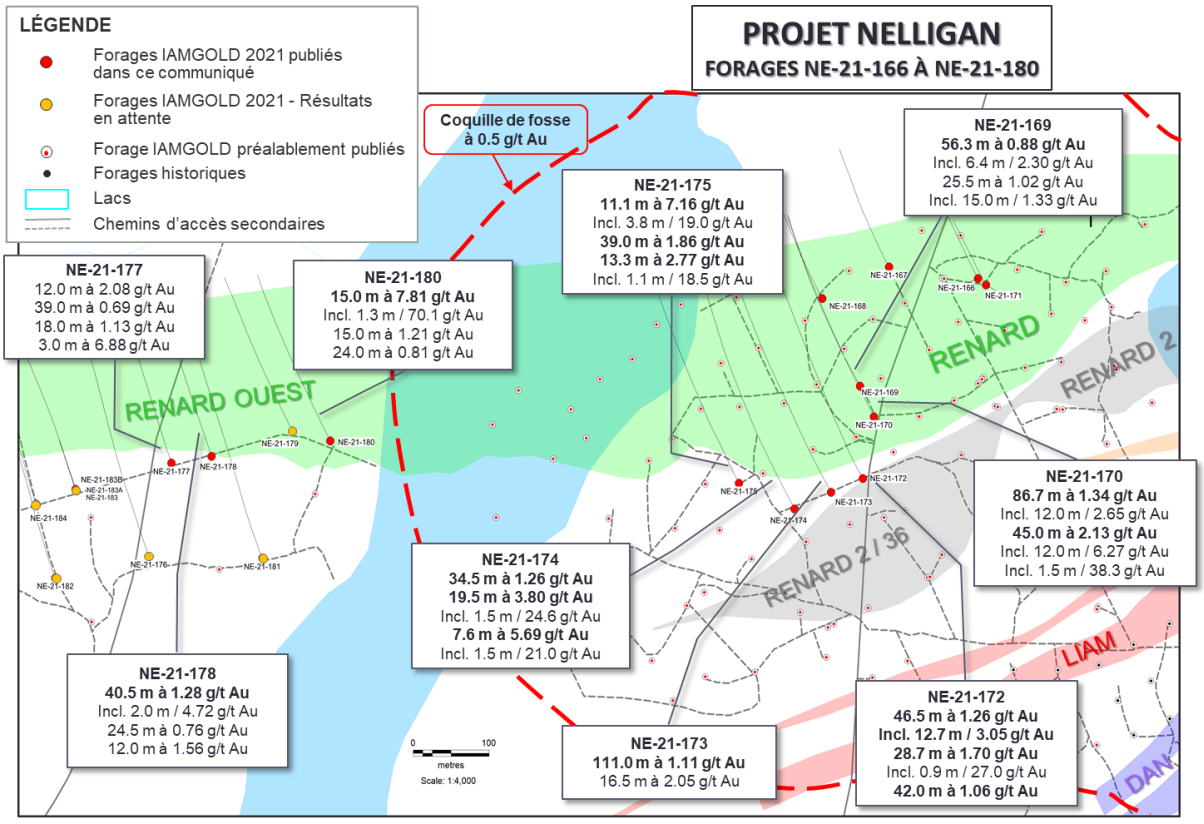


Figure 1 – Nelligan – Vue de plan des forages et des principaux résultats d'analyse de 2021

À propos du projet Nelligan

Le projet Nelligan est constitué d'une portion du segment Caopatina de la zone volcanique nord de la ceinture de l'Abitibi dans la Province du supérieur. La propriété se trouve au centre du synclinal de Druillette d'orientation est-ouest composé de sédiments de la Formation Caopatina et délimité au nord et au sud par des roches volcaniques de la Formation Obatogamau. Dans les parties nord et sud de la propriété, on retrouve des intrusions granodioritiques et tonalitiques. De nombreuses structures locales et régionales recoupent le projet, ainsi que des zones de déformation qui peuvent être importantes à la localisation de la minéralisation aurifère.

Les indices aurifères de la région sont observés essentiellement dans deux types de minéralisations : 1) minéralisation de type veine de quartz et sulfures et 2) minéralisation disséminée de pyrite en unités ayant subi une altération hydrothermale. La minéralisation observée au projet Nelligan correspond essentiellement à cette dernière et est caractérisée par l'altération hydrothermale des unités métasédimentaires hôtes montrant des quantités variables de carbonisation, de séricite, de phlogopite et de silicification et associées à de la pyrite disséminée répandue, variant de 1 % jusqu'à 15 % localement, ainsi que des traces de molybdénite et occasionnellement des grains fins d'or visible. La minéralisation associée aux ressources minérales estimées a été recoupée au cours du forage sur une longueur de plus de 1,5 kilomètre et à une profondeur de 200 à plus de 350 mètres verticaux.

Au 31 décembre 2020, IAMGOLD a déclaré (sur une base à 100 %) des ressources minérales présumées de 97,0 millions de tonnes d'une teneur de 1,02 g/t Au représentant 3,2 millions d'onces contenues (voir les communiqués de presse en date du 22 octobre 2019 et du 17 février 2021). En 2019, le projet aurifère Nelligan a reçu le prix de Découverte de l'année par l'Association de l'exploration minière du Québec (« AEMQ »).

Le projet Nelligan est détenu en vertu d'une convention de participation conditionnelle avec Vanstar (IAMGOLD : 75 % ; Vanstar : 25 %) aux termes de laquelle IAMGOLD aura la possibilité d'acquérir un intérêt supplémentaire de 5 % et détiendrait 80 % du projet Nelligan en effectuant et publiant une étude de faisabilité. Vanstar détiendrait alors un intérêt indivis non contributoire de 20 % jusqu'au commencement de la production commerciale, après quoi (1) l'intérêt indivis de 20 % deviendra contributoire et (2) Vanstar paiera une portion attribuable des coûts totaux de mise en valeur et de construction représentant 80 % de la part qu'elle détient dans toutes les distributions provenant de la coentreprise. Vanstar conservera aussi un revenu net de fonderie de 1 % dans certains claims du projet.

Tableau 1 Résultats de forage du projet Nelligan - Programme de forage 2021												
Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie (1)	Au (2) (3)	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
NE-21-166	522996,24	5474057,94	381,76	330	-50	276,00	127,75	144,00	16,25	10,45	0,51	ZONE RENARD INFÉRIEURE
NE-21-167	522878,86	5474071,60	381,05	330	-45	222,00	60,00	64,50	4,50	3,90	0,97	ZONE RENARD
							120,00	126,00	6,00	4,24	0,78	ZONE RENARD INFÉRIEURE
NE-21-168	522790,80	5474032,70	375,74	330	-50	243,00	54,00	69,90	15,90	11,24	1,03	ZONE RENARD
							79,50	85,50	6,00	4,60	0,89	
NE-21-169	522841,38	5473925,46	379,44	330	-49	330,00	62,20	118,50	56,30	43,13	0,88	ZONE RENARD
Incluant (3)							100,50	106,90	6,40	4,53	2,30	
							135,00	144,00	9,00	6,36	0,96	
							160,50	186,00	25,50	19,53	1,02	
Incluant (3)							160,50	175,50	15,00	11,49	1,33	
							204,00	220,50	16,50	12,64	0,78	
							240,00	253,50	13,50	10,34	0,68	ZONE RENARD INFÉRIEURE
NE-21-170	522859,83	5473888,25	380,74	330	-50	402,00	47,02	62,08	15,06	11,54	1,93	
Incluant (3)							51,00	52,50	1,50	1,15	10,20	
							126,00	212,65	86,65	66,38	1,34	ZONE RENARD
Incluant (3)							148,50	160,50	12,00	9,19	2,65	
Incluant (3)							204,00	206,30	2,30	1,76	6,22	
							222,00	267,00	45,00	31,82	2.13 (1.85 plafonné à 30g/t)	
Incluant (3)							234,00	246,00	12,00	8,49	6.27 (5.23 plafonné à 30g/t)	
Incluant (3)							238,50	240,00	1,50	1,06	38,30	
NE-21-171*	523007,00	5474050,26	381,45	330	-51	141,00	Résultats négligeables					
NE-21-172	522845,36	5473812,82	379,84	330	-48	426,00	63,00	72,00	9,00	6,89	0,58	ZONE 36
							183,00	229,50	46,50	40,27	1,26	ZONE RENARD
Incluant (3)							200,35	213,00	12,65	11,46	3,05	
Incluant (3)							211,25	212,38	1,13	1,02	13,25	
							238,30	267,00	28,70	24,85	1,70	
Incluant (3)							239,10	240,00	0,90	0,78	27,00	
							301,50	343,50	42,00	36,37	1,06	ZONE RENARD INFÉRIEURE
Incluant (3)							316,50	318,00	1,50	1,30	7,09	
NE-21-173	522803,50	5473795,67	380,27	330	-48	456,00	46,18	52,50	6,32	4,84	1,91	ZONE 36
Incluant (3)							47,52	49,54	2,02	1,55	4,20	
							102,50	112,50	10,00	6,43	1,49	
							118,50	126,00	7,50	4,82	1,27	
							175,50	286,50	111,00	90,93	1,11	ZONE RENARD
							327,00	343,50	16,50	12,64	2,05	ZONE RENARD INFÉRIEURE
Incluant (3)							330,00	333,00	3,00	2,30	5,41	
NE-21-174	522755,39	5473775,04	383,16	330	-45	471,00	75,00	97,50	22,50	18,43	0,59	ZONE 36
							157,50	166,50	9,00	6,36	0,66	
							199,50	234,00	34,50	24,40	1,26	ZONE RENARD
							244,50	253,74	9,24	7,08	0,84	
							264,00	274,50	10,50	8,04	1,41	
							283,50	303,00	19,50	14,94	3,80	
Incluant (3)							283,50	285,00	1,50	1,15	24,60	ZONE RENARD INFÉRIEURE
							343,45	351,00	7,55	5,34	5,69	
Incluant (3)							348,00	349,50	1,50	1,06	21,00	
NE-21-175	522682,04	5473806,27	381,33	330	-48	441,00	45,00	58,50	13,50	10,34	0,80	ZONE RENARD
							94,65	106,50	11,85	9,08	0,64	
							150,00	161,10	11,10	8,50	7,16	
Incluant (3)							153,15	156,98	3,83	2,93	18,99	
							178,00	196,50	18,50	14,17	0,60	
							211,50	250,50	39,00	29,88	1,86	
Incluant (3)							248,00	249,00	1,00	0,77	25,10	
							259,50	273,00	13,50	11,06	0,65	ZONE RENARD INFÉRIEURE
							279,00	292,25	13,25	10,15	2,77	
Incluant (3)							288,00	289,50	1,50	1,06	18,45	
							360,00	369,00	9,00	7,79	1,02	
NE-21-177	521932,88	5473827,80	375,17	340	-45	276,00	48,00	60,00	12,00	11,82	2,08	ZONE RENARD OUEST
Incluant (3)							49,50	51,00	1,50	1,48	6,67	
							72,00	78,00	6,00	4,60	0,76	
							103,50	142,50	39,00	29,88	0,69	ZONE RENARD OUEST INF.
							153,00	171,00	18,00	13,79	1,13	
Incluant (3)							162,00	163,50	1,50	1,15	5,37	
							243,00	246,00	3,00	2,30	6,88	
Incluant (3)							243,00	244,50	1,50	1,15	12,65	
NE-21-178	521985,60	5473836,37	375,42	340	-45	261,00	51,00	91,50	40,50	35,07	1,28	ZONE RENARD OUEST
Incluant (3)							78,80	81,00	2,20	1,91	4,72	
							103,00	127,50	24,50	18,77	0,76	
Incluant (3)							103,00	111,00	8,00	6,13	1,27	
							141,00	153,00	12,00	9,19	1,56	ZONE RENARD OUEST INF.
							195,00	202,50	7,50	5,75	0,53	
							229,50	240,00	10,50	8,60	0,58	
NE-21-180	522142,43	5473855,84	372,42	330	-50	315,00	36,00	51,00	15,00	10,61	7.81 (4.26 plafonné à 30g/t)	ZONE RENARD OUEST
Incluant (3)							45,00	46,33	1,33	0,94	70,10	
							94,50	102,00	7,50	5,30	1,17	
							117,00	120,00	3,00	2,12	3,28	ZONE RENARD OUEST INF.
							132,00	147,00	15,00	10,61	1,21	
							157,50	181,50	24,00	18,39	0,81	
Incluant (3)							157,50	162,00	4,50	3,45	1,79	
Incluant (3)							175,50	181,50	6,00	4,60	1,03	

Notes :

1. Les épaisseurs vraies des intersections sont d'environ 65 à 95 % de l'intervalle de carotte.
2. Les intersections de trous de forage sont calculées selon une teneur de coupure de 0,50 g/t Au et peuvent contenir des intervalles de jusqu'à 5 mètres de longueur de valeurs plus faibles. Elles sont généralement rapportées pour des valeurs minimales de 5 g*m (facteur métal).
3. Les résultats d'analyse des intervalles sont fournis non plafonnés et plafonnés à 30 g/t Au, et les sous-intervalles à plus haute teneur sont mis en évidence.

* Le forage NE-21-171 est une section reforée avec perte excessive de carotte dans le forage original NE-21-166

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, abordant des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par leur utilisation des termes, sans s'y limiter, « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « axer », « budgéter », « anticiper », « estimer », « prévoir », « sembler », « planifier », « chercher à », « viser », « compter », « croire » ainsi que « prévisions », « perspectives », « potentiel », « indice », « cible », « stratégie » ou « projet » y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire, et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats ou événements réels des attentes comprennent des écarts dans la teneur minérale du matériel déterminé comme étant des réserves minérales et des ressources minérales par rapport aux attentes, l'incapacité d'estimer avec exactitude les ressources minérales et les réserves minérales, des hausses inattendues des coûts en immobilisations, des coûts d'exploitation et des coûts de prospection, des changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modifications de facteurs logistiques ou techniques ou autres facteurs, des résultats futurs de prospection qui pourraient ne pas correspondre aux attentes de la Société et des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), à l'adresse https://www.sec.gov/edgar.shtml et des autorités en valeurs mobilières provinciales canadiennes à l'adresse www.sedar.com, qui sont intégrés aux présentes par renvoi. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des ressources minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées conformément au Règlement 43-101. Ces normes sont similaires à celles énoncées dans le guide appelé *Industry Guide No. 7* (le « guide ») de la SEC, selon l'interprétation du personnel de la SEC. Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 diffèrent à certains égards de celles du guide. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines.

Par suite de l'adoption de modifications aux règles de divulgation de la SEC (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1er janvier 2021 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé Multijurisdictional Disclosure System (« MJDS ») puissent toujours utiliser le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

PERSONNES QUALIFIÉES, INFORMATIONS TECHNIQUES ET NOTES SUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ

Les résultats de forage contenus dans le présent communiqué de presse ont été préparés selon les directives du Règlement 43-101, Information concernant les projets miniers (Règlement 43-101).

Marie-France Bugnon, géo., directrice générale, Exploration est une personne qualifiée (une « PQ ») pour les besoins du Règlement 43-101 et elle est responsable de la supervision de la préparation et de la révision de l'information en ce qui a trait à l'information technique rapportée dans le présent communiqué de presse. Madame Bugnon a approuvé les informations techniques aux présentes et a préalablement examinées celles-ci. Elle a vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans les présentes.

La conception du programme de forage et l'interprétation des résultats sont sous le contrôle des équipes géologiques d'IAMGOLD, qui comprend des PQ ayant recours à des protocoles stricts conformes au Règlement 43-101 et aux meilleures pratiques de l'industrie. L'échantillonnage et les résultats d'analyse des carottes de sondages sont soumis à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ). Les carottes de sondages (taille NQ) sont décrites et les échantillons sont sélectionnés par les géologues d'IAMGOLD et coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site du projet. Une moitié de la carotte est conservée au site à des fins de référence. La longueur des intervalles d'échantillonnage peut varier entre 0,5 et 1,5 mètre, selon les observations géologiques. Les demi-carottes sont emballées et transportées dans des sacs scellés au laboratoire ALS Minerals (« ALS ») à Val-d'Or, au Québec. Une procédure formelle de chaîne de surveillance a été adoptée pour assurer la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire. Les échantillons subissent un concassage primaire pour obtenir une taille passant une maille de -10. Une fraction de 1 000 grammes est ensuite pulvérisée à 95 %, passant une maille de -150. ALS traite les pulpes analytiques directement à ses installations situées à Val-d'Or, certifiées ISO / IEC 17025 par le Conseil canadien des normes. Les échantillons sont analysés en utilisant la pyroanalyse d'une charge de 50 grammes et la finition d'absorption atomique. Lorsqu'un échantillon obtient une valeur d'analyse de plus de 5,0 grammes par tonne, une autre pulpe doit subir une pyroanalyse avec fini gravimétrique. Les carottes qui comprennent de l'or visible et les échantillons qui ont obtenu une valeur supérieure à 10,0 g/t sont réanalysés par une analyse métallique de la pulpe. IAMGOLD insère des blancs et des matériaux de référence certifiés dans la séquence d'échantillonnage pour assurer le contrôle de qualité.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est une société de rang intermédiaire qui exerce des activités dans trois régions : l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest. La Société développe dans ces régions des districts d'exploitation minière à fort potentiel qui regroupent des mines en exploitation et des projets de développement et de construction, de mise en valeur et d'exploration. Les mines en exploitation de la Société comprennent la mine Essakane, au Burkina Faso, la mine Rosebel (y compris Saramacca), au Suriname, et la mine Westwood, au Canada. À son solide éventail d'actifs stratégiques s'ajoutent le projet de construction Côté Gold, au Canada, le projet de mise en valeur Boto, au Sénégal, ainsi que les projets d'exploration primaire et à proximité des mines, qui sont situés dans divers pays de l'Amérique du Sud, de l'Amérique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest.

IAMGOLD emploie environ 5 000 personnes. La Société est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD (www.iamgold.com) sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice JSI[1].

1 Indice social Jantzi (JSI). Le JSI est un indice éthique d'actions ordinaires pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est modelé sur l'indice S&P/TSX 60. Il regroupe des sociétés qui satisfont à divers critères généraux en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.

Personnes-ressources IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Philip Rabenok, directeur, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 933-5783 | Cellulaire : 647 967-9942

Sans frais : 1 888 464-9999
info@iamgold.com

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web de Newsfile à www.newsfilecorp.com. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com/.